

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

### 1/ Budget Principal - DM - virement en section d'investissement

Approbation du virement de crédit sur l'exercice 2010, Budget Principal.

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>
Imputation 21.2183.020.14 matériel informatique	- 19 000 €
Imputation 20.205.020.14 licences, logiciels	+19 000 €
	<u>0</u>

### 2/ Budget de Plaine-Joux - DM - virement en section d'investissement

Dans le cadre de l'extension des activités estivales de la station de Plaine-Joux, l'aménagement d'un parc a été prévu au budget 2010. Des travaux d'aménagement vont être nécessaires à la réalisation de ce parc.

Approbation du virement de crédit sur l'exercice 2010, budget de Plaine-Joux.

<i>Section d'investissement</i>	<i>Dépenses</i>
Imputation 21.2153.PJ2 Installation à caractère spécifique	- 10 000 €
Imputation 21.2188.PJ2 Autre immo corporelles	- 10 000 €
Imputation 23.2313.PJ2 Construction	+ 20 000 €
	<u>0</u>

### 3/ Règlement de fonctionnement de la micro-crèche « les Eterlous »

Par délibération en date du 30 septembre 2010, le conseil municipal a entériné la création d'une nouvelle structure micro-crèche municipale à Chedde.

Un règlement de fonctionnement a été élaboré précisant les modalités de fonctionnement et d'organisation, il se définit comme suit :

- Composition de l'équipe et les missions du personnel,
- Modalités d'admission de l'enfant,
- Modalités d'accueil de l'enfant,
- Mode de calcul de la participation des familles,
- Le mode de vie dans la structure.

Mise en application du présent règlement : 1<sup>er</sup> janvier 2011

#### **4/ Création d'emplois**

Par délibération en date du 30 septembre 2010, le conseil municipal a entériné la création d'une nouvelle structure micro-crèche municipale à Chedde.

Pour faire suite à cette ouverture, la création de nouveaux emplois est approuvée, au service Petite Enfance, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

- deux emplois d' « *assistant d'accueil petite enfance* » à temps complet ouverts au cadre d'emplois des Agents sociaux.

- un emploi d' « *agent polyvalent petite enfance* » à temps complet pour la cuisine et l'entretien de la micro crèche, ouvert au cadre d'emplois des Adjointes techniques.

#### **5/ Inventaire, diffusion, conservation et restauration du patrimoine - petite statuaire (2 vierges en tissu et textile de l'église Saint-Pierre de Passy)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal sa volonté d'engager plusieurs actions d'inventaire et de conservation du patrimoine.

Approbation du conseil pour engager une demande de protection au titre des monuments historiques (objets) pour deux vierges de procession en toile et textile, non encore protégées ; ainsi que toutes les démarches nécessaires à cette demande de protection.

#### **6/ Rénovation de la chaire à prêcher de l'église Saint-Pierre de Passy**

La chaire à prêcher de l'église Saint Pierre de Passy, classée au titre des monuments historiques nécessite, dans son ensemble et à minima, un traitement de désinsectisation.

Le conseil municipal approuve la sollicitation auprès de la DRAC d'une autorisation de restauration de la chaire à prêcher de l'église Saint Pierre de Passy, et l'engagement des démarches nécessaires en vue de l'obtention d'une subvention.

#### **7/ Création d'une serlienne à l'église Saint Donat des Plagnes**

L'association de sauvegarde du patrimoine et de l'art baroque au Pays du Mont-Blanc souhaite financer la création d'une serlienne à l'église Saint Donat des Plagnes. L'original ayant été détruit.

Le coût total du projet s'élève à 4 998,06 €H.T.

- Création de vitraux :	1530,36 €HT
- Plus-value de vitraux figuratifs :	1950,00 €HT
- Total « création » :	3480,36 €HT
- Fourniture et pose de verre de protection :	370,60 €HT
- Plus-value pour protection grillagée :	1147,10 €HT

Reconnue d'intérêt général, l'association a lancé une souscription et possède le financement de cette création

Le conseil municipal décide de retenir la société MDS pour réaliser ces travaux, et accepte le don de l'association de sauvegarde du patrimoine et de l'art baroque au Pays du Mont-Blanc destiné à financer les travaux de restauration.

## **8/ Restauration du reliquaire Saint Donat des Plagnes**

L'association "Culture, Histoire et Patrimoine de Passy (CHePP) souhaite financer la restauration du reliquaire Saint Donat des Plagnes.

Le coût du projet s'élève à 1 400 €H.T.

L'association propose de verser une contribution à la commune égale au montant H.T. du projet.

Le conseil municipal décide de retenir l'atelier Claire Bigand pour réaliser ces travaux, et accepte le don de l'association « CHePP » destiné à financer les travaux de restauration.

## **9/ Acquisition d'une parcelle chemin du Crey**

Afin d'améliorer les conditions de visibilité du chemin du Crey au Praz, le conseil municipal avait approuvé un échange avec les époux Delcroix, par délibération en date du 26 mars 2009.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle n° 801, d'une surface de 170 m<sup>2</sup>, pour un montant de 700 €, auprès de M. Bottolier Curtet Serge, afin de compléter le projet d'amélioration du carrefour avec la route de Maffrey.

## **10/ Acquisition des parcelles J 858 et J 1303**

Approbation de l'acquisition d'une parcelle cadastrée J 858 au lieu dit « la Mollard » d'une superficie de 870 m<sup>2</sup>, et de la parcelle J 1303, chemin de Lechaux, d'une surface de 68 m<sup>2</sup>, pour un montant de 46 000 €

Il est rappelé que cette parcelle intéresse la commune pour l'aménagement d'un parking public.

## **11/ Autorisation de dépôt d'un permis de construire sur parcelle cadastrée O 2543 et 2545 au lieudit « sous l'Essert » appartenant à la Commune de Passy**

Le Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration (S.I.S.E.) projette une extension de la Station d'Épuration des Eaux Usées (S.T.E.P.) située lieu dit « sous l'Essert ».

Une partie du futur aménagement est située sur les parcelles cadastrées section O 2543 et O 2545 appartenant à la Commune de Passy.




Un échange de terrains est envisagé ultérieurement afin que les parcelles susmentionnées deviennent propriété du S.I.S.E.

Approbation du conseil municipal pour autoriser le Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration, représenté par son président, M. François Abbé, à déposer un permis de construire sur les parcelles O 2543 et O 2545 appartenant à la Commune de Passy.

## 12/ Pass scolaire Pays du Mont-Blanc (saison de ski 2010/2011)

Le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc a décidé de renouveler l'opération « Pass scolaire » pour la saison d'hiver 2010/2011.

Le montant du forfait est fixé à 170 € réparti comme suit :

 Participation de la Commune de Passy	:	40 €
 Participation des familles :	:	90 €
 Réduction accordée par les remontées mécaniques	:	40 €

Approbation de la répartition proposée pour la station de Passy Plaine-Joux

## 13/ Autorisation de signer une convention avec la société des téléportés Bettex Mont d'Arbois (STBMA)

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune de Passy et la STBMA relative à la participation de cette dernière au financement des forfaits « Pass scolaire ».

- **Durée** : 1 an pour couvrir la saison d'hiver 2010-2011.
- **Conditions financières** :
  - La Commune verse 40 € par forfaits achetés par les familles auprès de la STBMA.
  - La STBMA verse 35 € par forfaits à la Commune par forfait émis au profit des jeunes de Passy.

## COMMUNICATIONS

Par courrier en date du 23 novembre 2010, soit deux jours avant le conseil, M. Alain Roger demande l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération : Adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier (EPF 74).

Monsieur le Maire laisse la parole à ce dernier afin qu'il puisse exposer les raisons de cette requête, M. Roger évoquant notamment l'intérêt de la démarche dans le cadre d'une constitution de réserve foncière.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre d'une réflexion d'adhésion à l'EPF 74, il a reçu dernièrement avec les élus de la majorité le directeur de cet établissement venu présenter l'EPF, évoquer les modalités d'adhésion, et peser les « pour » et les « contre » d'une adhésion. La création d'une nouvelle colonne d'imposition pour les ménages et les entreprises rendue obligatoire en cas d'adhésion, ainsi que des projets d'acquisition foncière qui restent à mieux définir, font qu'il ne sera pas donné de suite favorable à cette proposition, jugée prématurée pour l'année 2011.

Suite à l'avis rendu le 12 novembre 2009 par Monsieur Yvon Duteille, commissaire enquêteur ; ainsi que la délibération du conseil municipal de Passy prise en date du 26 novembre 2009, la section électorale des Plagnes – Commune de Passy – est supprimée par arrêté préfectoral n° 2010-2890. Monsieur Bruno Terlier, adjoint spécial des Plagnes, en informe le conseil municipal.

**Quechua** : La fédération 74 des commerçants indépendants avait engagé un recours contre la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (C.N.A.C.) de valider le projet Quechua. Ce recours a été rejeté par le Conseil d'Etat.

## Décisions du Maire

- 90/10 Viabilité hivernale dans l'enceinte du SDIS de Passy - convention entre la Commune et le SDIS**  
La convention liant la Commune de Passy et le SDIS dans le cadre de la réalisation de prestations de viabilité hivernale est renouvelée pour la saison 2010/2011.  
Le nouveau prix forfaitaire pour 2010/2011 s'élève à 1,098 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 1 668,96 € TTC pour 1 520 m<sup>2</sup>
- 91/10 Tarif applicable à la délivrance de coupes de bois de chauffage - année 2010/ 2011**  
Dans le cadre de la délivrance de coupes de bois de chauffage aux particuliers, la commission Agriculture et Forêts fixe le prix de vente pour 2010 et 2011 à 12 € HT le mètre cube, soit 5 € le stère.
- 95/10 Contrat de logement 2010**  
Attribution d'un logement communal 1300 chemin du Perrey - école de Maffrey - à Passy.  
Loyer mensuel : 348 €  
Montant prévisionnel mensuel des charges : 70 €
- 96/10 Convention de location d'une salle**  
Mise à disposition d'une salle accordée au locataire de l'appartement situé à l'école de Maffrey  
Loyer mensuel : 39,53 €  
Durée de la convention : 22 octobre 2010 au 30 septembre 2011
- 97/10 Conclusion d'une convention avec l'UGAP (centrale d'achat) pour l'entretien du FJEP**  
Une convention est passée avec l'UGAP, EPIC centrale d'achat public, pour des prestations d'entretien du FJEP pour une durée de 12 mois, d'un montant de 21 827,61 € H.T.
- 98/10 Convention de location du garage de Mme Porzio**  
Convention de location d'un garage situé 775 avenue de l'Aérodrome à Passy.  
Loyer mensuel : 150 €  
Durée de la convention : une année, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010. La convention pourra cependant être dénoncée par le preneur avant son terme.  
La commune est autorisée à sous-louer ou à mettre à la disposition d'un tiers ce garage.
- 99/10 Fourniture d'un véhicule 4 x 4 neuf**  
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 22 octobre 2010 dans le journal « le Dauphiné Libéré » dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fournitures d'un véhicule 4 x 4 neuf.  
Le garage SUZUKI, sarl FAVRET AUTOMOBILE 74700 Domancy a été retenu pour un montant de 23 883,50 € TTC.